

# La Gazette Buissonnière

un peu plus qu'une simple info-lettre

n°3 / hiver 2011-2012 / Parution imprévisible / Prix libre



Fig.58. Représentation de l'évolution de l'adulte quand on est de plus en plus fatigué

## Sommaire

La domination adulte	
la critique continue ! .....	2
Critique de l'obligation scolaire .....	9
quelques luttes de mineurs .....	10
Grève des écoliers de 1911 .....	11
MINEURS EN LUTTE .....	12
Commencez par imaginer .....	13
ENFANCE OU MORT NUCLÉAIRE .....	14
GAMIN ! .....	15
BREF récit d'une rencontre	
ENFBUIS Juillet 2011 .....	16
Aliénation parentale .....	17
Lectures .....	18
En BREF .....	19
Pourquoi On Resterait Calme ...	20

<http://enfance-buissonniere.poivron.org>

pour les contributions, critiques, encouragements... [enfance-buissonniere@poivron.org](mailto:enfance-buissonniere@poivron.org)

## Edito

C'est des adultes qui ont fait cette gazette. Elles ont demandé à des enfants de faire des dessins exprès. Les enfants ont été d'accord et ont fait des dessins. Après c'est les adultes qui ont fait tout.

Elles ont réfléchi et parlé pendant des heures au lieu de faire du trampoline. Elles ont mis plein de mots compliqués mais elles voudraient faire plus simple.

Mais c'est pas simple de déposer ce qui fait qu'on est des adultes ou des enfants dans un monde où tout est découpé.

Par exemple j'écris comme quand j'étais enfant et j'ai l'impression que c'est de la triche parce que c'est pas normal pour mon âge...

Mais finalement c'est bien parce que ça donne plein d'idées pour changer le monde.

Et après les idées deviennent des actes et ça, ça fait chaud au cœur !

# la domination adulte

la critique continue...



Nous sommes quelques personnes (dont une majorité de majeur.es) à avoir lu ensemble "la domination adulte, critique d'un pouvoir incontesté", une analyse de Julien Barnier publiée dans la gazette buissonnière n°2.

Ce texte démontre qu'il existe une domination, socialement instituée, des "adultes" sur les "enfants". Il fait ressortir des "signes clairs" de cette domination omniprésente et systématique :

- des représentations négatives et méprisantes des enfants
- des caractéristiques de leurs conditions de vie
- des traitements -considérés comme « normaux »- qui leur sont infligés
- et quelques uns des puissants mécanismes qui renforcent et justifient cette domination.

Cependant, il nous semble nécessaire d'approfondir cette critique.

Des aspects essentiels, constitutifs de ce rapport de domination, comme le statut de mineur, les rapports d'éducation et de protection n'y sont pas développés. Le texte adopte un point de vue purement adultocentriste et le choix de certains termes utilisés renforce les catégories visibles et invisibilise les luttes en cours.

Nous ne prétendons pas être épargné.es des travers que nous dénonçons, ni atteindre l'exhaustivité... Simplement nous aimerions poursuivre ici, comme l'auteur nous y invite, "le travail de mise à jour et d'analyse politique du rapport de domination des adultes envers les enfants."

## L'ÉVIDENCE DES CATÉGORIES ?

La catégorisation des êtres en "adulte" ou "enfant" n'est pas remise en question. L'auteur laisse penser que des rapports égaux pourraient exister sans questionner ces catégories. Envisager l'égalité entre ces groupes sans interroger ce qui les fait exister conduit à une impasse puisqu'ils se définissent l'un par rapport à l'autre de façon opposée et hiérarchisée.

L'enfant est irresponsable, irrationnel.le, naïf.ve tandis que l'adulte est responsable, rationnel.le, critique... L'enfant est inachevé.e, l'adulte est accompli.e...

Ces catégories prétendent décrire une réalité alors qu'elles dessinent des figures fictives et idéalisées qui ne correspondent à personne. L'adulte est le but à atteindre des enfants. Il a fallu fabriquer l'enfance pour justifier la main mise sur les nouvelles venues au monde ; et la notion d'adulte pour légitimer le pouvoir de celles et ceux qui sont déjà-là, qui produisent et gèrent le monde tel qu'il est...

L'adulte constitue le mythe de l'individu.e indépendant.e, libre et productif.ve qui pour rester lui.elle même doit savoir se maîtriser et réprimer en ellui-même tout ce qui est associé à l'enfant :

le jeu, la dépendance, la contestation, ... L'enfant est celui ou celle qu'il faut protéger, nourrir, éduquer, intégrer. Ces catégories servent de matrices de comportements, d'identifications individuelles et collectives qui permettent la reproduction sociale. "Enfants" devenu.es "adultes" qui, à leur tour, vont contraindre les "enfants" à en devenir.

## ÂGISME

LES RAPPORTS DE DOMINATION. DE HIÉRARCHIE. BASÉS SUR L'ÂGE. TOUTE DISCRIMINATION BASÉE SUR L'ÂGE.

## TRANSÂGE

TERME ENCORE IMPRÉCIS VOULANT DÉSIGNER LE FAIT DE BROUILLER LES FRONTIÈRES ENTRE CATÉGORIES D'ÂGE. DE NE PAS SE CONFORMER AUX NORMES DE COMPORTEMENTS LIÉES À NOTRE ÂGE...

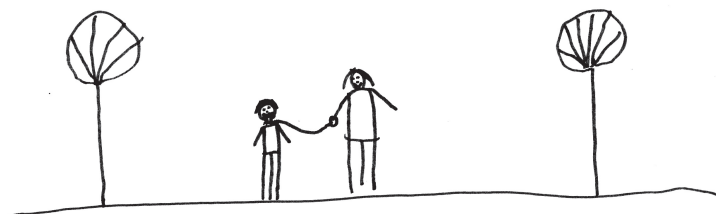
## Quand est ce qu'on parle d'enfant-s?

Le terme enfant est ambigu: il peut désigner simultanément ou séparément tou.tes les mineur.es indistinctement, un fœtus, un projet, celles et ceux qui ne sont plus des "nourrissons" mais pas encore des "pré-ados", quelqu'un.e qui n'est pas encore en âge de se reproduire, n'importe qui relativement à ses parents, quelqu'un.e dont le comportement sera jugé "infantile", une personne infantilisée. L'emploi du terme "l'enfant" essentialise le discours, comme si "l'enfant" était une évidence absolue qui a toujours été là et non plus une catégorie construite socialement. Dire "les enfants" renvoie à la pluralité des individu.es classé.es comme tel.les, qui ne se réduisent pas à une catégorie.

## ADULTOCENTRISME

L'auteur ne dit pas d'où il parle. Pourtant sa position d'adulte détermine son point de vue, celui d'un dominant avec tout ce que cela implique. Cette place permet d'ignorer, de minimiser de nier ou d'occulter les conséquences des rapports entre adultes et enfants. (rappelons-ici que nous parlons également depuis ce point de vue). Être dans une position dominante qui n'apparaît pas contestable ni contestée ni même fragilisée rend difficile un regard critique sur soi-même ou son groupe. On développe forcément des mécanismes de protection plus ou moins consciemment qui servent à préserver un type de rapport à soi, aux autres et au monde qui sont, de fait, oppressants pour d'autres et qui vont empêcher de remettre en question certains comportements. Par exemple le texte signale les valorisations temporaires des enfants

par les adultes, mais ces qualificatifs « poli.es, gentil.les »... sont-ils de simples valorisations ou des récompenses pour avoir correspondu aux attentes des dominant.es ? Ces procédés s'intègrent logiquement dans l'ensemble des moyens utilisés par les adultes pour contrôler les enfants, allant de la récompense symbolique ou matérielle au meurtre en passant par les menaces, les coups, le chantage affectif ou la torture psychologique... Ce texte, destiné aux autres dominant.es, reste centré sur les rapports privés, la relation entre parents et enfants et la remise en cause personnelle. Il ne s'envisage ni sous l'angle de la déconstruction des catégories, ni selon des perspectives de transformation de la structure



sociale.

## UN POUVOIR INCONTESTÉ ?

La critique publique et politique de la domination adulte semble inexistante, pourtant sa contestation a toujours été présente. Elle ne surgit pas toujours de manière convenable, normale, adulte (par un type de discours, une organisation présentable ou une posture attendue...), mais à travers d'innombrables actes de refus et d'insoumission individuels ou collectifs. Ces actes seront le plus souvent jugés insolents, irrespectueux, irresponsables ou pathologique**S\***.

## ADULTOCENTRISME

POINT DE VUE SELON LEQUEL LES ADULTES CONSTITUENT LE MODÈLE STANDARD . L'ÉTAT NORMAL D'UN ÊTRE. LE FAIT DE NE PENSER QU'EN TERME D'ADULTE. D'OUBLIER OU DE FEINDRE D'OUBLIER TOUTES LES PERSONNES QUI NE SONT PAS CONSIDÉRÉES COMME ADULTE.

## ADULTARCHIE

UN SYSTÈME DE GOUVERNEMENT DANS LEQUEL LES GENS SONT DIVISÉS SELON LEUR ÂGE . LEUR NIVEAU DE DÉPENDANCE/AUTONOMIE ET DONT LE POUVOIR EST STRICTEMENT RÉSERVÉ À LA CLASSE DES ADULTES.

\*

*Comme le font, par exemple, les instances psychiatriques en définissant les TOP (Troubles Oppositionnels avec Provocation) dans le DSM 4, par le fait qu'un.e mineur.e :*

- conteste souvent ce que disent les adultes
- se met souvent en colère
- s'oppose souvent activement ou refuse de se plier aux demandes ou règles des adultes
- est souvent fâché et plein de ressentiments, etc...

La pathologisation des comportements est un moyen efficace pour éviter d'entendre et de comprendre les souffrances, dénier le sens des conflits, individualiser les problèmes, dépolitiser toute forme de lutte, contenir les opprimé.es et nier leur puissance contestatrice et transformatrice... Combien de confrontations avec des profs, des parents ? Combien d'écoles, de voitures, de magasins brûlés ? Combien de fugues pour fuir une situation oppressante ? Combien de suicides, notamment dans les lieux d'enfermement destinés aux mineur.es ?

Dire de la domination adulte qu'elle est "un pouvoir incontesté", ou que "si le plus souvent les dominés

d'indépendance possible, pas de droit de regard sur les décisions le concernant, y compris jusqu'à un âge avancé". Mais le cadre juridique qui institue cette relation de dépendance et de privation de droits n'est pas explicite. On ne voit pas bien, dans le texte, si ces conditions sociales d'existence "objectives" des enfants sont "naturelles" ou construites socialement.

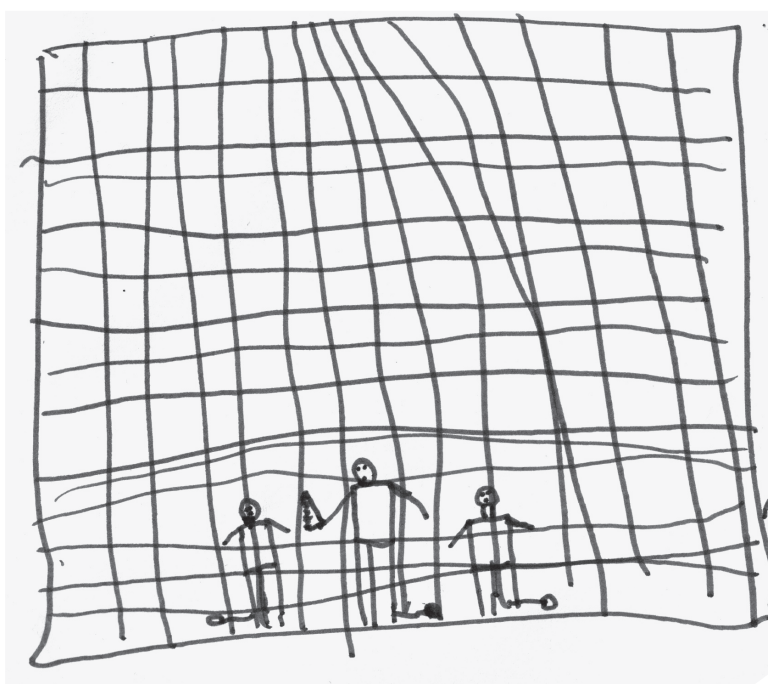
C'est pourtant la construction juridique du statut de mineur qui détermine les possibilités, les droits, les relations qu'ont les personnes entre 0 et 18 ans.

## Une appropriation à tous les niveaux

Ce statut participe à créer juridiquement la sphère du privé (« chacun.e fait comme ille veut avec ses gosses »). Il donne des (sur)droits aux parents ou tuteurs sur leurs enfants : contrôle des fréquentations, des activités, des déplacements, des ressources, etc... La cellule familiale est rendue obligatoire par ce statut : si le mineur veut partir, il sera en fugue (un terme révélateur de la "captivité" du mineur), et si les parents ne le contraignent pas à rester, on les accusera de délaissement. Si le mineur ne veut plus être avec ses parents, il faut qu'il y ait une raison reconnue comme valable par un juge (violences physiques ou manque de soins graves...), le fait de ne pas vouloir vivre avec elleux n'est pas une raison valable. Les parents sont les propriétaires de leurs enfants, la loi veille à ce que cela soit respecté, mais dans la mesure où illes respectent les attentes du superpropriétaire.

Au dessus des petits propriétaires, il y a l'État. Il dispose de toutes les dernières personnes venues pour les discipliner et les formater à leurs futurs rôles sociaux, ou les contenir si elles ne s'y soumettent pas (par différents moyens à sa disposition : école, centre éducatif fermé, prisons...)

Il rappelle aussi aux parents leurs rôles de flics ou de matons quand leurs « protégé.es » n'agissent pas conformément, en les menaçant de toutes sortes de sanctions (il peut retirer et reprendre à son compte l'autorité parentale si il en juge l'utilité).



peuvent mener eux-mêmes le combat contre leur domination, dans le cas des enfants c'est presque impossible..." contribue à invisibiliser les contestations en cours.

Sans compter les formes de résistances émanant des adultes qui dévient de leur rôle, court-circuitent les stéréotypes âgistes, refusent de jouer les "parents", les "animateurices" ou les "matons", s'organisent hors des institutions et sont solidaires en actes des luttes contre la suprématie adulte.

## ET LE STATUT DE MINEUR ?

Il est bien évoqué que les enfants ont un statut inférieur et l'auteur énonce une partie de ce qui en découle : "pas de ressources propres, pas

## « C'est parce qu'elles sont faibles »

On justifie ce statut par le fait que les 0-18 ans seraient des faibles dans un monde de brutes. Il faut les en protéger en les soumettant de force à l'autorité « protectrice » des parents. « Ce sont les parents qui protègent leurs enfants parce qu'elles les aiment et gnagnagni... ». Le mythe de l'amour rend aveugle sur ce qui se passe réellement entre les personnes. On autorise par des textes ou tolère dans le silence (ce qui revient au même) l'exercice d'innombrables violences envers elleux sous prétexte d'éducation et d'amour filial. En les considérant comme des êtres inférieurs car pas civilisés, nécessitant une éducation ("qu'on leur apprenne la vie"), on légitime socialement et à soi-même d'être violent.e avec elleux. La violence physique est autorisée par "le droit de réprimander", traditionnellement appelé "droit de correction", qui traduit juridiquement le droit de violenter ses enfants et, dans une certaine mesure, ceux des autres (dans la limite du "moralement acceptable", bien sûr) pour les rappeler à l'ordre. Les violences physiques à l'égard des mineur.es sont surtout exercées au sein du domicile familial. La violence ne se réduit pas à des coups portés physiquement. La négation des besoins personnels, les réprimandes verbales, les moqueries, le dépassement des limites, etc..., font partie de la violence ordinaire quotidienne que subissent les enfants. L'obligation de cohabiter en famille et la construction des rôles de parents comme référents uniques et détenteurs des droits et libertés de leurs enfants entraînent souvent, presque inévitablement, des rapports violents. L'emprise affective et la censure

émotionnelle qui va avec, la dépendance psychologique, économique et juridique rendent difficile, de la part des mineur.es, la critique et la contestation des mauvais traitements qu'elles subissent (ceux reconnus comme tels). La contestation n'est pas non plus facilitée par leur mise à l'écart par tranche d'âge, l'absence de soutiens extérieurs ou de solidarités à leur égard.\*

Les mineur.es sont aussi fragilisées par une éducation qui les fait se penser comme des victimes, des personnes faibles. Par exemple, les interventions systématiques des adultes dans les conflits qu'elles ont avec d'autres peuvent empêcher qu'elles posent leurs limites et apprennent à se défendre.

## « C'est pour leur bien »

Le statut de mineur serait instauré pour le bien des concerné.es, parce qu'elles seraient incapables de savoir ce qui est bon pour elleux. Ce préjugé permet aux dominant.es d'imposer, sans trop de problèmes de conscience, leurs attentes. De ce fait, ils répriment (consciemment ou non) l'expression et la mise en actes, par les mineur.es, de leurs désirs. Ce préjugé supposerait que tous les individu.es soient identiques et qu'il y aurait une homogénéité des personnes de 0 à 18 ans. Ces incapacités ne sont pas du tout évidentes. Certaines peuvent être dues à l'état physiologique (par exemple pour un bébé), d'autres au statut juridique (ce sont les parents qui décident pour la personne mineure, ce qui déresponsabilise de fait), d'autres à l'éducation à l'incompétence que des mineur.es subissent (ne pas pouvoir apprendre des savoirs autonomisants, être amenées à se penser comme incapables, ignorantes...).

\*

*L' Aide Sociale à l'Enfance (ASE), qui dit "lutter contre la maltraitance" ne prend pas au sérieux la parole des mineur.es, privilégiant la parole des travailleur.euses sociaux et des parents.*

Article 371:

L'enfant, à tout âge, doit honneur et respect à ses père et mère.

Article 371-1:

L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité.

lois issus du Code civil

*On mentionne depuis peu dans les textes de lois la prise en compte des droits de l'enfant. Ils ont été définis par la convention de 1989 qui entérine la distinction de statut social basé sur l'âge, où les obligations deviennent des droits... comme le droit à la famille ou à l'éducation.*

*cf "Les droits des mineur(es) et la convention des nations unies : le cas de la France", Claude Guillon 1990, consultable sur <http://enfance-buissonniere.poivron.org>*

”

Quand on parle de la famille, ou des femmes ou de n'importe quelle autre catégorie, je pense qu'il faut laisser de côté le fait qu'on a un groupe préconstitué, et qu'ensuite des pratiques s'appliquent à lui. Par exemple, il y a des règles qui s'appliquent aux enfants. Je dirais que les enfants sont d'abord des gens à qui s'appliquent ces règles-là, et ces règles les rendent enfants. Qu'est-ce qu'un enfant ? C'est, entre autres choses, quelqu'un qui va à l'école et qui appartient à des parents. Ensuite, on peut le rationaliser en disant : "il faut que ce soit comme ça, parce qu'un enfant n'a pas suffisamment de compétences, etc.". Mais il est d'abord défini par toutes les interdictions et les contraintes qui s'appliquent à lui et par le fait qu'il est un mineur. Et si on regarde le sens de "mineur", cela signifie tout simplement : qui n'est pas un sujet de droit. Les enfants ne sont pas des citoyens, c'est la première chose qui les définit. Ils n'ont pas droit aux protections usuelles de la loi."

Extrait d'une interview de Christine Delphy dans la revue *No pasaran* n°6, février 2002.

Le texte où Delphy développe cette analyse est "L'ÉTAT D'EXCEPTION : LA DÉROGATION AU DROIT COMMUN COMME FONDEMENT DE LA SPHÈRE PRIVÉE" téléchargeable sur <http://enfance-buissonniere.poirron.org/KiOsk>

Ces incapacités ne peuvent être associées de manière absolue à des personnes. Tout le monde, selon le contexte et le moment de sa vie, peut se sentir incapable d'assumer certaines responsabilités.

Pourquoi alors fabriquer un statut spécifique pour les 0-18 ans si ce n'est pour contrôler et soumettre la totalité des nouvelles venues à l'ordre social ?

L'hypocrisie des justifications de ce statut est notamment démontrée par le fait qu'on reconnaisse la responsabilité pénale des mineur.es à partir d'un certain âge mais qu'on ne leur reconnaisse aucune souveraineté sur comment mener leur vie. On ne leur donne pas non plus la possibilité de participer à l'illusion démocratique, en votant pour des gens qui décident de lois, auxquelles il pourrait leur être reproché de transgresser. Leur reconnaître une responsabilité pénale paraît surtout pouvoir justifier un traitement répressif (par de l'enfermement carcéral notamment).

### Incapacités naturelles ou juridiques ?

Ce statut crée de nombreuses incapacités et comportements qu'on attribue « naturellement » aux personnes de 0 à 18 ans et qui servent de justifications au statut de mineur... Les causes et conséquences s'auto-entretiennent. C'est le fait de partager ce statut qui donne une homogénéité au groupe "enfants". Les enfants n'existent que parce qu'ils partagent une même condition sociale.

Nous savons bien que le juridique et les normes sociales sont intimement liés, que la disparition du statut de

mineur pour les personnes classées femmes (par ici) n'a pas éliminé le rapport de domination qu'elles subissent. Mais il nous paraît évident que ce statut empêche les minorisé.es (personnes soumises au statut de mineur) de pouvoir agir sur ce qui les oppresse et de les soutenir dans leurs désirs d'émancipation.

### PROTECTION ?

Le besoin de protection des enfants sert souvent d'argument ultime face aux discours égalitaristes ou abolitionnistes du statut de mineur. C'est aussi lui qui justifie l'établissement des lois sécuritaires et des dispositifs de contrôle social. Cet argument place le débat à un niveau émotionnel qui sabote toute réflexion sur le fait que l'Enfance est une institution établie, néfaste et contestable. Critiquer la notion de protection est difficile car on opposera qu'il s'agit "d'enfants". On accusera alors de livrer des êtres fragiles, innocents, purs, incapables de se défendre, aux hordes de violeurs pédophiles et tueurs en série qui hantent les rues et les faits divers ...

La notion de protection justifie et légitime la domination, la mise sous tutelle, la mise à l'écart, l'infantilisation... On dira d'une personne psychiatisée de force qu'on la protège d'elle-même (soin forcé), que l'enfermement protège la société (coercition) et la vidéo-surveillance a été rebaptisée vidéo-protection (contrôle social). Les seigneurs au Moyen Âge avaient les serfs sous leur protection (exploitation); les empires ou les états assurent la protection de leurs concitoyens (maintien de

l'ordre) ou peuvent placer un pays sous leur protection (coloniser); en droit, la mise sous protection d'une personne désigne en fait sa mise sous tutelle (subordination); il n'y a pas si longtemps les femmes devaient (presque) obligatoirement passer de la protection d'un père à celle d'un mari (domination et exploitation patriarcale), etc. Comment dépasser l'assujettissement aux catégories sociales? Nous pourrions nous considérer comme des personnes singulières, ayant leurs propres histoires, besoins, désirs... et être attentives aux unes et aux autres en tenant compte des situations.

## EDUCATION ?

L'auteur du texte utilise l'expression « en cours de formation » ou le verbe « éduquer », sans questionner ces notions qui

proviennent du point de vue "adulte" et qui servent de justifications essentielles pour maintenir le rapport de domination "adulte/enfant".

On se représente les enfants comme des êtres en devenir, non comme des êtres à part entière. Pour devenir une personne (c'est à dire un.e citoyen.ne, un.e travailleur.euse...), un enfant aura besoin d'une éducation, c'est à dire d'un programme, d'une formation. Mais il n'en a pas conscience alors il faut la lui imposer (« euh... mais c'est pour son bien »).

L'éducation est un projet sur l'autre. Cela signifie que nécessairement la personne qui est éduquée n'est pas considérée comme "aboutie", puisque l'éducateur.ice souhaite l'amener ailleurs, faire d'elle

quelque chose d'autre que ce qu'elle est. En ce sens, l'éducation, en tant que projet sur l'autre, est dévalorisante pour celle qui la subit. Ce regard dévalorisant de l'éducateur.ice sur l'éduquée peut être perçue et intégrée comme étant juste, par l'éduquée. En outre, ce projet se fait pratiquement toujours en niant ou en amoindrissant les besoins de l'éduquée (puisque'elle est « ignorante ») tout en valorisant la puissance, l'idéologie et les fantasmes de l'éducateur.ice (qui lui est « savant.e »).

Dans le terme éducation, on entend deux aspects qui se confondent souvent mais qui sont pourtant radicalement différents : transmission de savoirs / inculcation de valeurs, de comportements, d'une

morale... Cela rend compliqué bien des discussions sur le sujet.

Il semble admis que nous apprenons toute notre vie et plus particulièrement au début. Mais pour beaucoup d'adultes il est impensable que les

enfants puissent apprendre sans qu'on les y oblige. Les figures mythiques de l'enfant sauvage, du délinquant, de celui qui n'aurait pas reçu d'éducation, sont là pour rappeler qu'il ne faut surtout pas laisser un enfant hors des cadres pensés par les adultes. Le fait d'avoir subi ces obligations fait que pour nombre d'adultes elles paraissent être un bien, après coup, après tout...

Il nous semble important de définir les rapports éducatifs comme des rapports de domination, de les critiquer et de développer des relations d'apprentissages pouvant être choisies, réciproques, discutables et renégociables, des pratiques d'auto-apprentissage, de partage de savoirs, d'unschooling...

Article 371-2:

Chacun des parents contribue à l'entretien et à l'éducation des enfants (...). Cette obligation ne cesse pas de plein droit lorsque l'enfant est majeur.

Article 371-3:

L'enfant ne peut, sans permission des père et mère, quitter la maison familiale et il ne peut en être retiré que dans les cas de nécessité que détermine la loi.

lois issues du Code civil

Chapitre VII: Des atteintes aux mineurs et à la famille

Article 227-1:

Le délaissement d'un mineur de quinze ans en un lieu quelconque est puni de sept ans d'emprisonnement et de 100000 euros d'amende (...)

Article 227-8

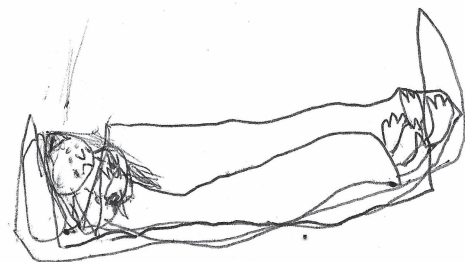
Le fait (...) de soustraire, sans fraude ni violence, un enfant mineur des mains de ceux qui exercent l'autorité parentale ou auxquels il a été confié ou chez qui il a sa résidence habituelle, est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75000 euros d'amende.

lois issues du Code pénal

“NOUS NE SOMMES PAS CONTRE LES VIEUX, MAIS CONTRE TOUT CE QUI LES A FAIT VIEILLIR !”

“ LA JEUNESSE EST LE LIEU DE CONVERGENCE D’UN FAISCEAU DE CONTRAINTES D’UNE VIOLENCE INOUIË, POUR NE PAS VIEILLIR IL N’Y A QU’UN CHOIX RADICAL À FAIRE, BRISER CES CONTRAINTES, BALAYER LA VIOLENCE QUI S’EXERCE SUR NOUS. [...] PENSEZ À LA VIOLENCE QUI S’EXERCE SUR UN TYPE PENDANT VINGT ANS POUR QUE DU BÉBÉ NU ET SOURIANTE AU MONDE QUI L’ENTOURE ON ARRIVE À CET ÉTUDIANT DE SCIENCES-ÉCO, CREUX, BLAFARD ET CRAVATÉ OU À CE JEUNE PROLO SUPER CREVÉ QUI SOMNOLE DANS LE MÉTRO QUI L’EMMÈNE TRAVAILLER. LA PAIX DANS CES CONDITIONS, PLUTÔT CREVER ! [...] ”

Extrait du manifeste du Front de Libération de la Jeunesse, 1971, France



Pratiques qui se cultivent tout au long de nos vies et ne se limitent pas à une tranche d’âge.

Comment penser et avoir des relations non oppressantes avec les nouvelles venues, les accueillir et accepter les transformations que cela entraîne dans notre monde ?

## EN GUISE DE CONCLUSION...

Nous voudrions que cette critique s’approfondisse et donne à chacun-e des armes pour lutter contre l’adultocratie et l’âgisme. Il nous apparaît urgent de mieux comprendre comment s’articulent les différents rouages de la domination adulte. Il nous manque encore bien d’autres liens, notamment avec des analyses d’autres rapports de domination et des luttes passées ou actuelles.

Des questions essentielles restent à creuser :

Comment les rapports sociaux de genre, de race, de classe s’articulent avec les rapports sociaux d’âges ?

Quelles variations selon les normes culturelles et symboliques ?

Nous aimerions parallèlement ne pas dissocier la théorie de la pratique ce qui soulève encore d’autres points auxquels il faudra répondre aussi en actes : Comment se défaire de l’adultocentrisme dans nos façons de parler, d’écrire ? Peut-t-on concevoir l’émergence d’un mouvement transagiste (terme encore peu défini...) ?

Comment désigner ce que nous percevons, sans conforter les dominations déjà à l’oeuvre : la prédominance du sérieux et du rationnel, de l’écrit, de l’effort, d’un certain type de discours et de tout ce qui fonde l’adultarchie ? Il faudrait aussi se questionner sur ce qu’on peut faire quand on occupe une position sociale de majeur.e, d’adulte, de comment on peut soutenir les mineur.es dans leurs luttes et en concevoir de nouvelles avec elleux : Rester sur le terrain de l’analyse pour permettre une prise de conscience de l’ampleur et de la complexité des mécanismes d’oppressions.

Développer des outils de compréhension et de résistances qui pourraient éventuellement servir aux dominées pour forger leur propres stratégies d’autodéfense et d’attaque de l’adultocratie. Perturber le fonctionnement des institutions pour mineures, déstabiliser les professionnel.les de la gestion de l’enfance. Identifier et combattre l’infantilisme. Se donner les moyens pratiques de sortir de la famille nucléaire. Favoriser des espaces de non-mixité pour mineur-es. Saboter les fondements de l’âgisme par des groupes de déconstruction de l’identité adulte, des projets collectifs multigénérationnels, des espaces-temps libérés des clivages « enfants/adultes » et tout ce que nous ne pouvons pas encore imaginer...

Il nous semble que ces éléments ne devraient pas être omis des diverses perspectives et offensives contre l’oppression des normes et les autres idéologies de la culture dominante . Elle nous semble complémentaire des recherches et luttes féministes, du combat contre toutes formes d’enfermement et de la critique du contrôle social sous tous ses aspects.

Bref, la lutte continue !

Quelques acharnées de l’enfance-buissonnière



## CRITIQUE DE L'OBLIGATION SCOLAIRE

L'Éducation est tellement fondamentale qu'on en a fait une cause nationale. On a créé des spécialistes et des espaces spécifiques où on la "reçoit". Et vu que c'est pour notre bien, on ne s'étonne même plus que cela soit obligatoire.

La nécessité de l'obligation se justifie plutôt par l'importance donnée à l'inculcation de certains savoirs et comportements plus que par notre incapacité à être curieux.ses, intéressé.es. Cette société exige de nous d'être exploitables économiquement et de se soumettre à l'ordre social. Ce n'est pas un programme très alléchant ... Alors comment être sûr que cela soit intériorisé par tout le monde ?

Les dominants ont vu dans l'École obligatoire un moyen d'y contribuer. L'institution scolaire a toujours eu un rôle fondamental dans le développement de la société industrielle capitaliste. Dès le début de son imposition (au départ aux plus pauvres), elle fut un moyen de discipliner et de former en masse la future main d'oeuvre dont avaient besoin les capitalistes, en contrôlant l'emploi du temps des jeunes (permettant ainsi d'inculquer la soumission à des horaires, au travail et au devoir) ainsi qu'en transmettant les savoirs utiles au système de production. Rendre obligatoire l'École, sous le contrôle de l'État, permettait de rendre illégale ou pratiquement impossible toute tentative autonome d'apprentissage différente et autonome (que pratiquaient notamment des prolétaires). Au début de la mise en place des écoles, plusieurs méthodes d'enseignement étaient en concurrence. Fut choisie délibérément la plus efficace pour discipliner et contrôler les corps au détriment de "l'efficacité" pédagogique. Méthode qui est toujours employée aujourd'hui. L'École se donne aussi pour mission de former les futurs citoyen-e-s au respect de l'Etat et de ses lois. Bien que traversée d'illusions « démocratiques », d'égalité, l'Éducation nationale n'a cessé et ne cessera pas de remplir ce rôle de formatage et de sélection afin de répondre aux besoins de la machine économique.

Nous sommes presque tout.e.s passé.e.s par le service scolaire. On s'y est, pour beaucoup, "adapté.e.s" d'une manière ou d'une autre (et à quel prix ?) et on en est sorti.es avec plus ou moins de savoirs utiles dans ce monde. Ceci peut expliquer qu'il soit difficile de porter son attention sur ce que subissent les scolarisé.es et sur ce qu'on a subi nous mêmes. Quels rapports à soi et au monde on se construit en apprenant à faire ce dont on n'a pas envie, à ne pas s'écouter et ne pas être écouté.es ? Quels rapports aux autres et à soi s'élaborent dans la compétition et la sélection qu'impose le système scolaire ?

“CAMARADES ! NOUS SOMMES UN DANS LA HAINE DES INSTITUTIONS DE CETTE VIE ET DE CE TEMPS. NOUS DEMANDONS : QUI EST RESPONSABLE DE CETTE VIE, DE CES INSTITUTIONS, DE CETTE CULTURE ? QUI A SUR LA CONSCIENCE CES ÉTATS, CES ÉCOLES, CES ÉGLISES, CETTE POLITIQUE, CETTE PRESSE ET TANT D'AUTRES CHOSES ? LES ADULTES !”

Extrait d'une circulaire du Wandervogel (L'oiseau migrateur), organisation de voyages à pied de jeunes, hors cadres adultes, présente en Allemagne, Autriche, Suisse, pays scandinaves, au début du XXème siècle

Pour approfondir, lire "L'école mutuelle : une pédagogie trop efficace ?", d'Anne Querrien, aux éditions Les Empêcheurs de penser en rond, 2005.

Étude qui raconte et analyse le processus d'institutionnalisation de l'École et des motivations dans les choix de méthodes pédagogiques,

En 1974, des élèves saccagent leur lycée agricole de Brie-Comte-Robert (Seine et Marne). Voici un extrait de leur "défense" devant le conseil de discipline :

« [...] J'accuse pourtant moins l'administration centrale, lointaine et absurde [...] que le corps professoral qui a capitulé devant notre mécontentement [...] ; je les accuse par-dessus tout d'avoir été incapables de comprendre ce que nous désirions et demande qu'ils soient punis pour avoir méprisé ce que nous désirions.

Enfin, le lycée a été abîmé, des objets ont été détruits, des machines endommagées.

D'abord, bien sûr, j'annonce que ces dégradations ne sont pas le fait de trois ou quatre élèves – tout le monde le sait : j'accuse donc l'administration de n'accuser que trois ou quatre élèves. Je l'accuse de mentir et de mentir sciemment.

Mais un lycée, ce n'est pas, de toute façon, un musée, alors que c'est un conservatoire, un lieu où passent des adolescents, et il ne sera possible de répondre du matériel cassé que lorsqu'on répondra des élèves qui ont été vidés sous prétexte final de réorientation ; il ne sera possible de répondre du matériel cassé que lorsqu'on répondra des élèves dégoûtés de leur vocation première ; il ne sera sérieusement intéressant de rendre compte du matériel cassé tant qu'on n'aura pas mesuré l'étendue du désastre scolaire. Et même, on se moquera encore de nous tant qu'on n'aura pas mesuré l'étendue de tout ce qui était possible, grâce à nous, dans ce lycée.

En termes juridiques, j'énonce, moi que l'on accuse, qu'il n'y a pas "non-lieu" ; j'énonce que ceux qui nous accusent préfèrent le mensonge de ce simulacre soudain de conseil de discipline à la reconnaissance de leurs responsabilités.

J'espère, disais-je en commençant, que vous serez à même d'en tenir compte. Quant à moi, je m'en tiens là, c'est-à-dire beaucoup plus loin que vous. »

“PROFESSEURS, VOUS NOUS FAITES VIEILLIR !

[...] ANNÉE APRÈS ANNÉE, NOUS ÉTIIONS AVALÉS PAR LE LAMINOIR SOCIAL. LES ÉLÈVES QUE VOUS AVEZ SAUVÉS, VOUS LES PORTEZ COMME DES DÉCORATIONS, ELLES SONT MÉRITÉES, QUEL BOULOT POUR CHACUN D'EUX ! MAIS C'EST PAS POSSIBLE POUR TOUT LE MONDE.

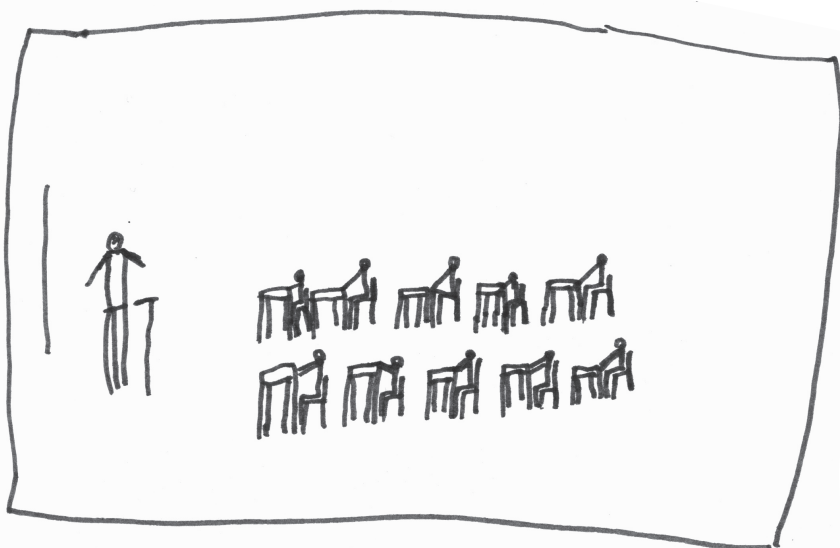
LE PROBLÈME, C'ÉTAIT PAS NOUS, C'ÉTAIT PAS VOUS, C'EST TOUT LE RESTE !

VOUS LE SAVIEZ PAS, BIEN SÛR, MAIS VOUS CROYIEZ QUE C'ÉTAIT INÉVITABLE.

C'EST PAS L'ÉCHEC SCOLAIRE QU'ON VOUS REPROCHE, C'EST D'AVOIR ACCEPTÉ TROP LONGTEMPS ET ESSAYÉ DE NOUS FAIRE ACCEPTER UN ÉTAT DE CHOSES, DES GENS ET DES RAPPORTS ENTRE LES GENS INACCEPTABLES.

[...] VOUS NE POURREZ RIEN FAIRE CONTRE NOUS. NOUS VOUS EMPÊCHERONS DE VIEILLIR.”

Tract des Lascars du LEP électronique, lors des manifestations de décembre 1986 pour le retrait de la loi "Devaquet".





# GRÈVE DES ÉCOLIERS

"En 1911, peu après la rentrée scolaire, 62 villes, aussi bien en Irlande et en Ecosse qu'en Angleterre, sont pendant quinze jours le théâtre d'un mouvement déterminé de refus d'aller à l'école. "Des milliers d'enfants défient les autorités scolaires" titre le Hull Daily News du 13 septembre.

Au bout de quelques jours prennent forme des revendications. A Liverpool, telles sont les exigences qui sont exprimées : "Age limite fixé à quatorze ans – Des cours moins longs – Des vacances pour le ramassage des pommes de terre – Pas de travail à la maison – L'abolition de la ceinture – Des crayons et des gommes gratuites."

[...] A Newcastle, "un nombre important de garçons se regroupent pour demander l'abolition de la canne, une demi-journée de congé par semaine, et réclamer qu'un penny soit donné tous les vendredis à chaque enfant."

Cette histoire nous fait chaud au coeur car il est trop rare que des personnes scolarisées contestent collectivement les conditions que leur fait subir l'école.

Même si un siècle s'est écoulé et que certaines revendications ne semblent plus d'actualité, leur lutte nous inspire car l'Ecole reste un lieu d'enfermement où s'exercent d'innombrables violences, un lieu qui s'impose à la quasi totalité des personnes.

Imposée car ce qu'elle tente d'inculquer n'a rien de désirable.

L'apprentissage de la soumission à l'autorité est une des fonctions principales que se donne l'Ecole depuis son apparition : la soumission à des gens qui « auraient le savoir », à l'emploi du temps, aux programmes et au règlement intérieur, l'infantilisation des élèves en étant soumis.es à des rituels et règles absurdes (seulement pour marquer leur différence de statut avec les profs et CPE), leur statut inférieur qui fait que leurs paroles et envies n'ont pas de poids, ... Les moyens d'y parvenir ne peuvent être que violents : la ceinture hier, la ritaline aujourd'hui. Les humiliations, les menaces et autres punitions toujours. On veut nous faire apprendre aussi à être en concurrence avec les autres, à penser qu'à soi pour « réussir dans la vie ».

Un apprentissage nécessaire pour accepter la suite, dans le « monde du travail » -où on continue à suivre un emploi du temps imposé, à ne pas décider de ce qu'on fait, à se soumettre aux chef.fes, à la « loi du marché »- et dans leur « démocratie » -où reprendre en main collectivement ce qu'on veut faire de nos vies est réprimé-.

Cette critique a une histoire.

Un site reprend les textes de la brochure « Grève des écoliers de 1911 » et se veut aussi être un moyen de faire (re)connaître les luttes des personnes scolarisées contre l'école et le monde auquel elle nous prépare, menées par les personnes scolarisées.

<http://grevedeseleves.noblogs.org/>

“SÉCHER C’EST BIEN, FUGUER, C’EST MIEUX ! FAMILLE, ÉCOLE, FOYER : FAIRE DE LA FUGUE UNE ARME EFFICACE ! 160 000 FUGUES PAR AN, 440/JOUR, 18/HEURE. C’EST UN ACTE COLLECTIF QUI S’IGNORE. C’EST UN REFUS MASSIF DES STRUCTURES DE LA CELLULE FAMILIALE. [...] LA FUGUE EST EN FAIT UN ACTE POLITIQUE, ET C’EST COMME TEL QUE LES FUGUEURS ET FUGUEUSES DE LA LUTTE DES MINEURS LE REVENDIQUENT !”

Olivier, extrait du journal publié par le collectif Mineurs en lutte

“JE N’AI PAS CHOISI DE FUGUER TOUTE SEULE. J’AI CHOISI DE DÉNONCER AVEC D’AUTRES, L’OPPRESSION QUE SUBISSENT TOUS LES MINEUR(E)S (DANS LA FAMILLE, MAIS AUSSI DANS LES FOYERS, DANS LES ÉCOLES). J’AI CHOISI DE PRENDRE LA PAROLE, DE PARLER DE MES DÉSIRS, J’AI CHOISI D’ÊTRE MOI ET PAS CE QUE LES AUTRES VOULAIENT QUE JE SOIS. J’AI REFUSÉ LA SOLUTION INDIVIDUELLE. J’AI CHOISI UNE LUTTE COLLECTIVE ! JE NE SUIS PAS REVENUE. C’ÉTAIT EN MARS, IL Y A HUIT MOIS.”

Hélène, 16 ans, extraits du journal publié par le collectif Mineurs en lutte, octobre 1979

En France, à Paris, un collectif Mineurs en lutte a vu le jour fin 1978, composé initialement d’adolescentes en fugue de leurs foyers éducatifs, puis d’autres en conflit avec leurs familles. Voici une partie de leurs revendications :

“DEPUIS TROIS MOIS, NOUS LUTTONS EN ESSAYANT DE RENDRE PUBLIQUES NOS REVENDICATIONS.

NOUS VOULONS LE DROIT À LA PAROLE EN TOUTE CIRCONSTANCE POUR QU’ELLE SOIT ENTENDUE ET APPLIQUÉE.

LE DROIT DE REGARD SUR LES DOSSIERS NOUS CONCERNANT.

LE DROIT DE DISPOSER LIBREMENT DE NOTRE CORPS ET DE VIVRE AVEC QUI NOUS VOULONS, DANS LES LIEUX QUE NOUS CHOISSONS.

LE DROIT À L’INFORMATION SEXUELLE, À LA CONTRACEPTION SANS QUE POUR CELA LES GENS QUI NOUS SOUTIENNENT SOIENT INCULPÉS POUR DÉTOURNEMENT DE MINEUR, INCITATION À LA DÉBAUCHE...

LE DROIT DE GÉRER SON BUDGET, AU NIVEAU FINANCIER.

[...] QUELLES SONT LES POSSIBILITÉS D’UN MINEUR QUAND IL VEUT ÊTRE INDÉPENDANT ? AUCUNE.

NOUS NE SOMMES PAS MANIPULÉS, MAIS RESPONSABLES DE TOUS LES ACTES ET LES DÉMARCHES FAITES DEPUIS LE DÉBUT DE LA LUTTE ET NOUS VOULONS ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME TELS. LES MAJEURS NE FONT QUE NOUS SOUTENIR DANS NOTRE LUTTE BIEN QU’ILS SOIENT DIRECTEMENT CONCERNÉS PAR LES CONSÉQUENCES ET JURIDIQUEMENT RESPONSABLES DE CE SOUTIEN. [...]

Imaginez que vous ne puissiez pas choisir de rester ou de partir de là où vous êtes. Imaginez que vous ne puissiez pas choisir avec qui vous vivez.



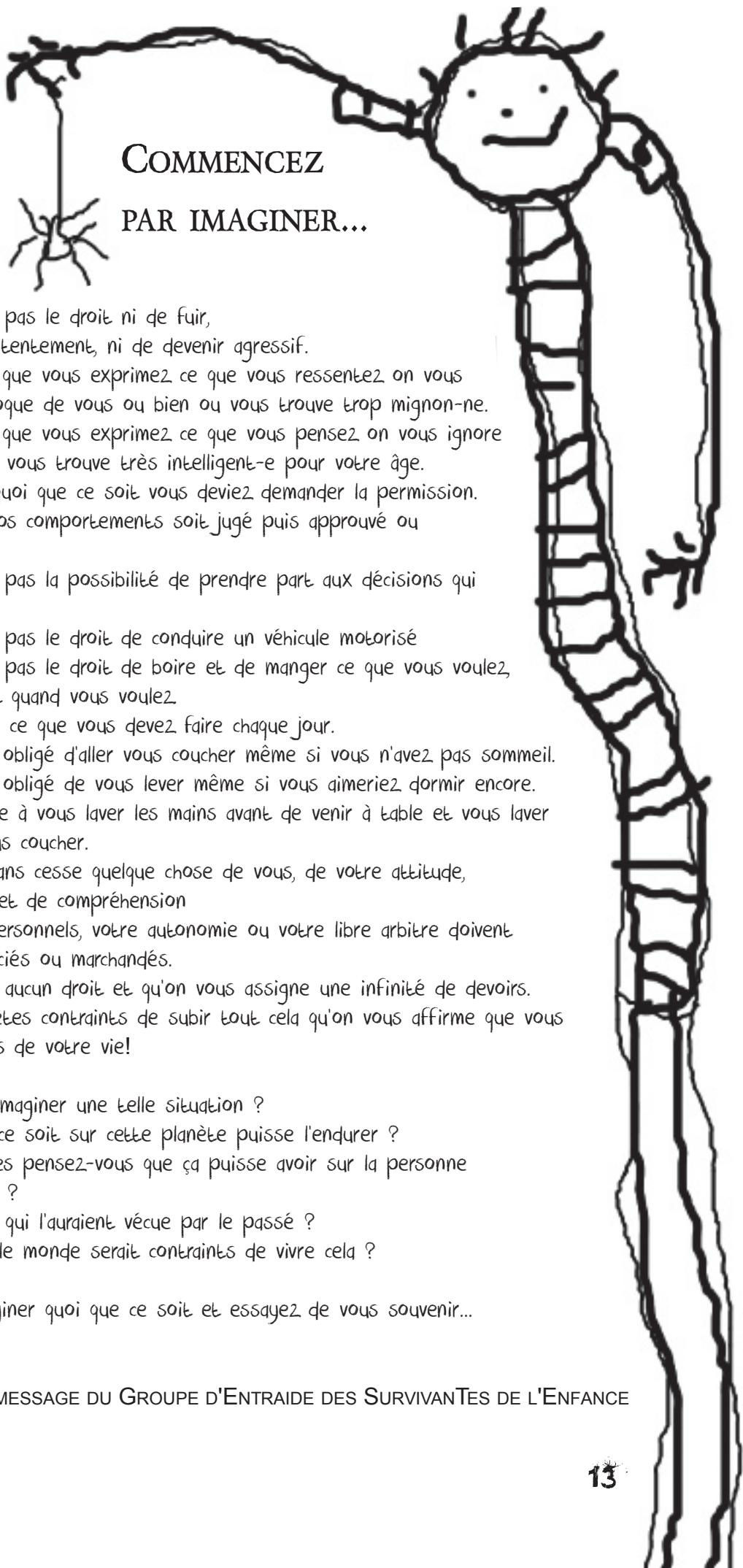
## COMMENCEZ PAR IMAGINER...

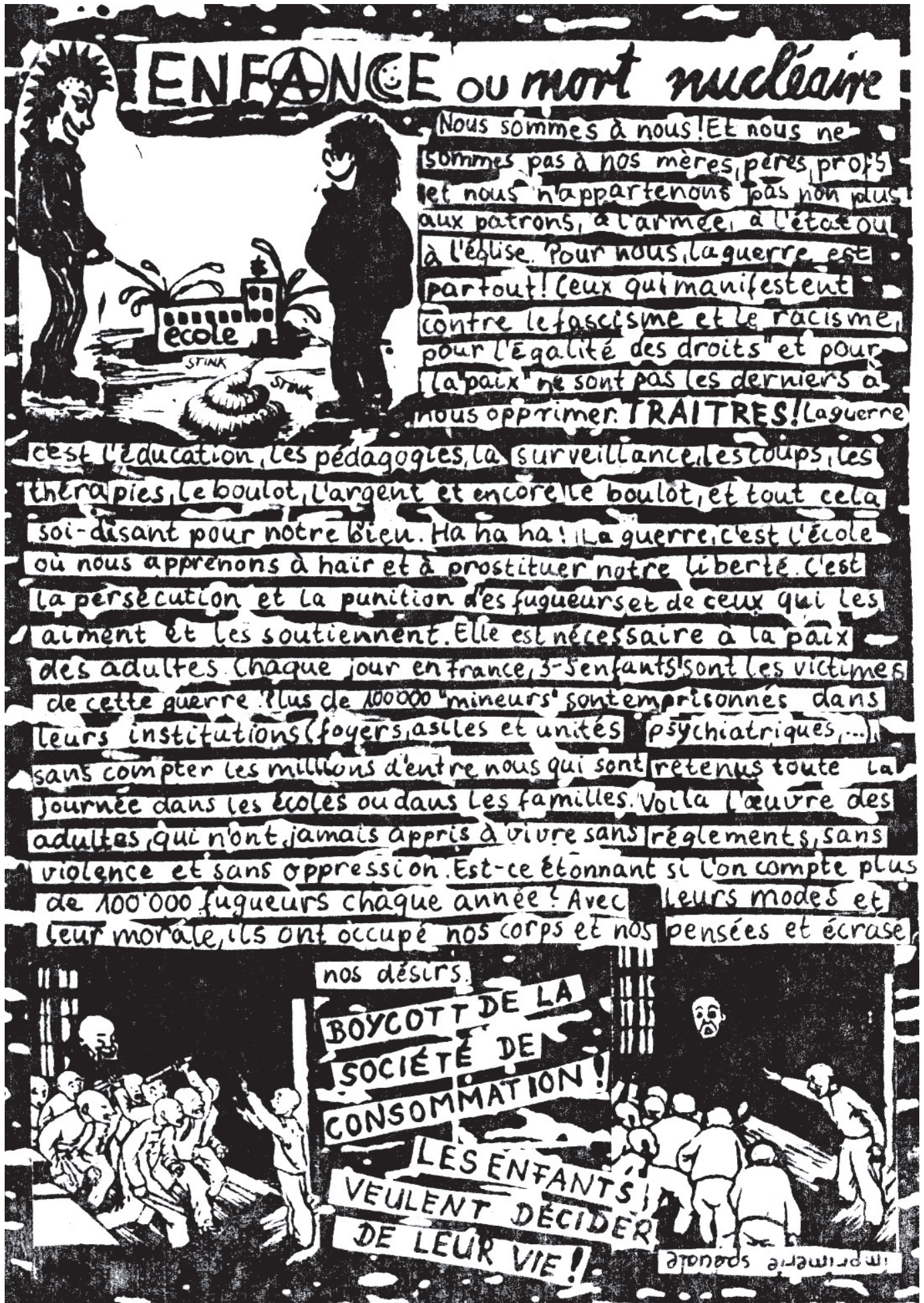
Imaginez que vous n'avez pas le droit ni de fuir, ni d'exprimer votre mécontentement, ni de devenir agressif.  
Imaginez que chaque fois que vous exprimez ce que vous ressentez on vous censure ou bien on se moque de vous ou bien on vous trouve trop mignon-ne.  
Imaginez que chaque fois que vous exprimez ce que vous pensez on vous ignore ou on vous corrige ou on vous trouve très intelligent-e pour votre âge.  
Imaginez que pour faire quoi que ce soit vous devez demander la permission.  
Imaginez que chacun de vos comportements soit jugé puis approuvé ou réprimandé.  
Imaginez que vous n'avez pas la possibilité de prendre part aux décisions qui vous concerne  
Imaginez que vous n'avez pas le droit de conduire un véhicule motorisé  
Imaginez que vous n'avez pas le droit de boire et de manger ce que vous voulez, autant que vous voulez et quand vous voulez  
Imaginez qu'on vous dicte ce que vous devez faire chaque jour.  
Imaginez que vous soyez obligé d'aller vous coucher même si vous n'avez pas sommeil.  
Imaginez que vous soyez obligé de vous lever même si vous aimeriez dormir encore.  
Imaginez qu'on vous oblige à vous laver les mains avant de venir à table et vous laver les dents avant d'aller vous coucher.  
Imaginez qu'on attende sans cesse quelque chose de vous, de votre attitude, de vos facultés d'analyse et de compréhension  
Imaginez que vos choix personnels, votre autonomie ou votre libre arbitre doivent en permanence être négociés ou marchandés.  
Imaginez que vous n'avez aucun droit et qu'on vous assigne une infinité de devoirs.  
Imaginez alors que vous êtes contraints de subir tout cela qu'on vous affirme que vous vivez les meilleures années de votre vie!

Pouvez-vous réellement imaginer une telle situation ?  
Pensez-vous que qui que ce soit sur cette planète puisse l'endurer ?  
Si oui, quelles conséquences pensez-vous que ça puisse avoir sur la personne qui vit une telle situation ?  
Sur toutes les personnes qui l'auraient vécue par le passé ?  
Sur une société où tout le monde serait contraints de vivre cela ?

Maintenant, arrêtez d'imaginer quoi que ce soit et essayez de vous souvenir...  
...de votre enfance.

C'ÉTAIT UN MESSAGE DU GROUPE D'ENTRAIDE DES SURVIVANTES DE L'ENFANCE





Extrait d'un tract du collectif anarchiste (l'Indianer Kommune) composé de majeurs et de mineurs qui se battait pour l'égalité adultes/enfants, en Allemagne, de 1976 à 1996.

# GAMIN !

Gamin ! est un zine « pro-jeunesse » fait par Samir, Kayla et moi bien que nous espérons recevoir des contributions d'autres personnes. J'ai rencontré Samir sur un forum tout-à-fait différent sur un sujet au départ non-politique mais ayant dérivé sur les bootcamps américains, sur lequel je suis tombée après un « tour de recherche ». Je m'étais inscrite et avais répondu en disant que ça me faisait stresser de répondre, mais que je préférais le faire parce que certaines choses dites étaient fausses et que ça pouvait faire stresser d'autres personnes. Samir a ensuite répondu, nous nous sommes envoyé des messages privés et nous avons parlé de la façon dont on se sentait « seuls » à être intéressé-e-s par les droits/la libération des mineur-e-s. Il m'a ensuite mis en contact avec Kayla. Je suppose que nos âges doivent être « importants » vu le sujet, nous avons 17 (moi), 14 (Samir) et 12 ans (Kayla). Plus tard, nous avons parlé du fait que la plupart des sources faites par des jeunes à ce sujet n'étaient pas françaises ou n'étaient plus actuelles ce qui avait été décourageant pour chacun de nous, ça nous donnait l'impression que ce n'était qu'un sujet théorique et certains ne pouvaient pas forcément connaître ces sources. Nous avons encore parlé du fait qu'on pouvait ne pas oser l'ouvrir quand nous voyons quelqu'un reproduire certains schémas âgistes et de la façon dont certains de ces schémas

nous influençaient...

On a pensé à ce qu'on pouvait faire pour éviter que d'autres ne se retrouvent dans la même situation de découragement, et on a décidé de faire un zine.

Le « projet » était vite dressé, on pensait faire un unique article sur l'âge de vote, deux articles historiques sur Youth Liberation of Ann Arbor et Mineurs en Lutte, des avis sur les zines BRAT et Oblivion qui existaient en Amérique, une liste de ressources, des « portraits » d'Iqbal Masih et du type qui a écrit Truancy, je ne sais plus qui, et d'autres mineur-e-s (actuels ou non) qui ont contribué culturellement ou politiquement à la société parce qu'ils ne sont pas étudiés en cours (personne ne m'a jamais parlé de Claudette Colvin) ou que les médias les présentent non pas en temps que personnes pleines, mais en tant que jeunes, et qu'apparemment... les mineur-e-s n'ont aucune place dans la société et reconnaître qu'ils puissent y contribuer veut dire les « monter en épingle ».

Au cours de conversation, en écrivant les articles, on a pensé à d'autres choses et on a remarqué que le fait que les mineur-e-s ne soient pas vraiment représenté-e-s, ou alors comme sujet insolite (« un mineur qui écrit un livre ! ») ou comme sujet mignon/drôle ou comme sujet d'étude ou comme sujet qu'on observe et juge après qu'ol(s) ait été violent(s)/victime(s) de violence et un-e unique mineur-e représente la totalité des gosses de sa classe d'âge, était particulièrement décourageant et d'une certaine façon nous retenait de faire des choses ou de nous en sentir \*vraiment\* capables.

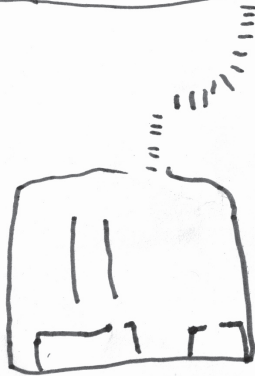
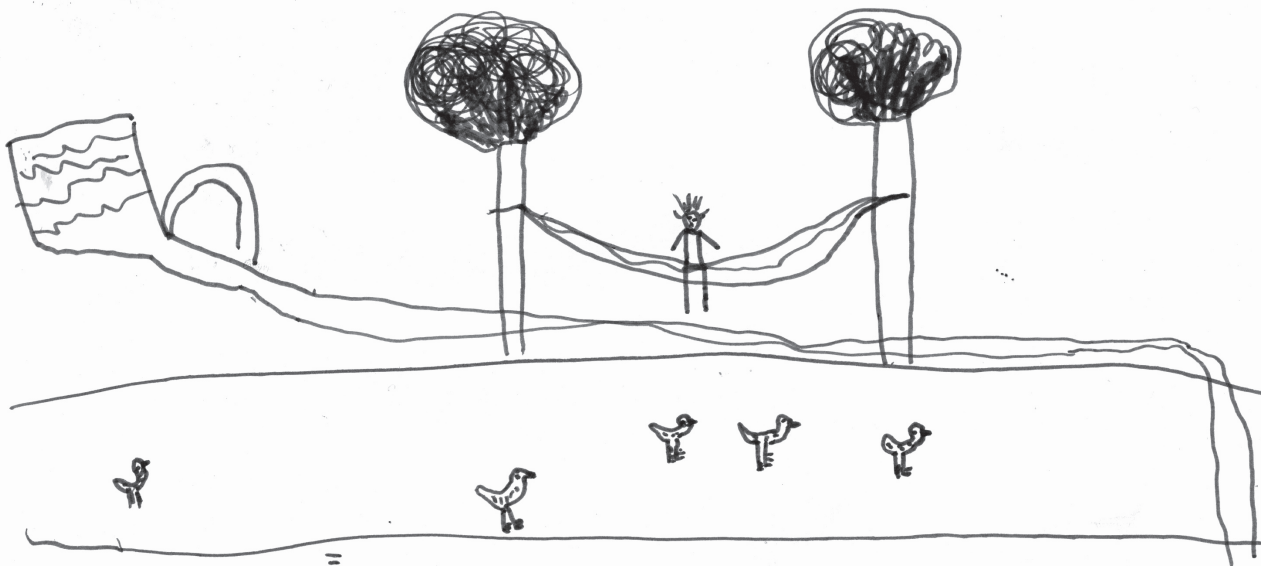
Finalement, le zine s'adressera à des mineur-e-s bien que les majeur-e-s allié-e-s (ex-mineur-e-s) puissent nous lire aussi, ce sera un genre de signe pour dire que des choses se passent et qu'on peut en faire et participer et que ça peut changer. On pense aussi donner des conseils pour rendre la vie mineure plus facile, même si nous n'avons pas vraiment d'idées pour l'instant à part deux petites astuces sur la vie privée, l'argent de poche et les parents qui ne peuvent s'appliquer que si vous êtes déjà assez privilégiés par ailleurs et avez un accès Internet et que vous pouvez obtenir un LiveCD/USB si vos parents filtrent votre accès d'une façon ou d'une autre.

Samir et moi pourrons distribuer des exemplaires des zines autour de nous, afin que des mineurs sans accès Internet ni rien puissent prendre connaissance de ces choses.

Le zine est en cours de création, on n'a pas encore de site ou d'adresse email pour celui-ci, mais les personnes intéressées peuvent envoyer un email à Samir ([kerflabzaaam@gawab.com](mailto:kerflabzaaam@gawab.com)) ou moi (à [pasupati@sdf-eu.org](mailto:pasupati@sdf-eu.org)).

(Note: j'utilise ol parce que ille et el sonnent genré à l'oral, ce qui fait qu'ils ne s'appliquent pas bien aux personnes qui s'identifient comme étant d'un genre non-binaire. Ol est un pronom neutre englobant les personnes de genre neutre et autre ainsi que les personnes de genre binaire -- « il ou elle ».)

**BIENTÔT DANS VOS INFOKIOSQUES**



## BREF RÉCIT D'UNE RENCONTRE "ENF BUIS"

Depuis la rencontre « enfance buissonnière » de juillet 2010 dans la forêt de Brocéliande, nous sommes un petit nombre de gens à avoir utilisé cet outil qu'est internet pour maintenir un lien entre nous qui vivons souvent assez loin les uns des autres. Cela nous a permis de continuer à échanger sur les questions qui nous animaient durant la rencontre, de finaliser les compte-rendus (consultables sur <http://enfance-buissonniere.poiron.org>), de se donner des infos, d'élaborer les premières gazettes... On avait envie de s'organiser un temps de rencontre où on pourrait se revoir, poursuivre les questionnements, jouer, élaborer de nouveaux projets, continuer l'expérimentation de temps multiâges... Nous nous sentions pas capables d'assumer la préparation d'une rencontre publique comme celle de juillet 2010. Nous nous sommes retrouvés une petite quinzaine de personnes cet été durant 10 jours. Entre bataille de boue, ballades, veillées, cache-cache sardine on a beaucoup discuté, trop pour une partie des personnes présentes...

Une des questions prioritaires que nous voulions nous poser était « mais c'est quoi, c'est qui « enfance buissonnière » ? Qu'est ce que nous avons envie de faire ?

Comment on s'organise pour y arriver ? On a parlé de la question de l'enfance comme question politique, de comment contribuer à permettre l'émergence d'une auto-défense des mineures, d'un projet de revue, de l'idée de conférences sur les problématiques croisées d'âge et de genre, de quelques outils comme la liste de discussions, le site internet, la gazette que vous avez entre les mains... On a fait un atelier d'écriture de tracts

Nous avons parlé des groupes de paroles où on se raconte un peu comment on vit certaines situations.

Un groupe de parole permet :

- D'être moins isolé-es
- De conscientiser des problèmes
- De faire le lien entre ce qui est personnel (intime) et ce qui est collectif (politique)
- D'oser inventer d'autres relations que celles établies par les rôles et les normes auxquels nous sommes astreint-es
- De travailler sur le long terme
- De repolitiser (au sens de remettre en commun pour agir) des questions reléguées au psychologique, à l'éducatif, à la morale, au naturel (tout ce qui a tendance à "individualiser", c'est-à-dire "dépolitiser"...) )

On s'est dit que ce serait chouette que l'été prochain il y avait une rencontre publique pour que ces moments soient l'occasion de réunir des gens qui se préoccupent de ces questions d'âgisme... pour que naissent des projets révolutionnaires !!!



# ALIÉNATION PARENTALE

Nous avons pris un temps pour parler de l'aliénation parentale entre parents et non-parents (mais les enfants n'ont pas participé).

Voici un compte-rendu de cette discussion : On a employé le terme "aliénation parentale" pour désigner le fait que les relations parents-enfants sont conditionnées par des lois, des traditions, des usages et des discours qui assignent à chacun-es des rôles stéréotypés de père, mère, fils ou fille. La famille est un collectif forcé où les rapports de domination sont pré-établis.

Ces rôles isolent chacun-e d'entre nous. Les relations entre parents et enfants conditionnent aussi les relations des adultes non-parents avec les enfants.

Tout le monde est dans un rôle qu'il n'a pas nécessairement choisi. C'est une aliénation du fait qu'elle est souvent invisible et qu'on n'en parle pas.

Se soustraire à son rôle est interdit par la loi : délaissement d'enfant pour les uns, fugue pour les autres... La perturbation de ces rôles n'est pas plus admise : soustraction à l'autorité parentale, corruption de mineures ...

A cette assignation de rôles par la loi s'ajoute celle qu'impose le conformisme et le respect des "traditions".

Il est tabou de haïr ses parents, de remettre en cause la famille ou l'autorité parentale.

En parler est un moyen de désamorcer son emprise sur nous.

## Parents

Le fait que ce soit aux mêmes personnes de tenir le rôle de celle qui régule les besoins et limites. Quand on est parents, on se sent obligé-es de relayer les limites des autres, en les supposant la plupart du temps.

Le fait d'être contrain-t-es de vivre ensemble engendre énormément de frustrations de part et d'autre (parent, enfant et non-parent), pouvant générer des situations hyper violentes. Ça pousse les enfants à vouloir dépasser les limites que posent les parents.

D'un côté on ne sera jamais "un bon parent", de l'autre les parents font « ce qu'elles veulent » avec leur progéniture (droit de correction...). Quand t'es parent, t'es toujours jugé (t'es jamais assez ou t'es trop...).

L'isolement pour les parents quand leurs principes ne sont pas partagés...

C'est fatiguant aussi de ne pas être autoritaire.

Les parents qui sont souvent dans le rôle de demander aux autres de prendre en charge l'enfant peuvent avoir l'impression de mettre la pression aux autres. Ça peut être important d'en parler aux gens avec qui les parents vivent.

C'est dur d'explorer d'autres schémas de relations quand on a un enfant, on est ramené au couple.

Le contrôle social des mères pauvres, la pression à la normalité...

## Non-parents

Quand tu veux jouer le rôle de parent auprès d'un enfant dont tu n'es pas parent, l'enfant peut parfois refuser l'aide, l'accompagnement, car il a envie que ça soit ses parents qui le fassent, et ça peut devenir fatiguant de subir des refus.

En exprimant mes limites un enfant me dit « t'es pas mon père ! ». Le sentiment de ne pas se sentir écouté.

Dans des situations où on assiste à des scènes où des parents contiennent ou violentent leurs enfants, comment trouver des moyens de soutenir l'enfant en faisant attention aux conséquences ? Car le parent humilié peut être encore plus violent par la suite à l'abri du foyer...

Lui manifester du soutien discrètement, sans que les parents le voient. Ça peut donner de la force aux enfants dans d'autres situations, de sentir que ça peut être autrement.

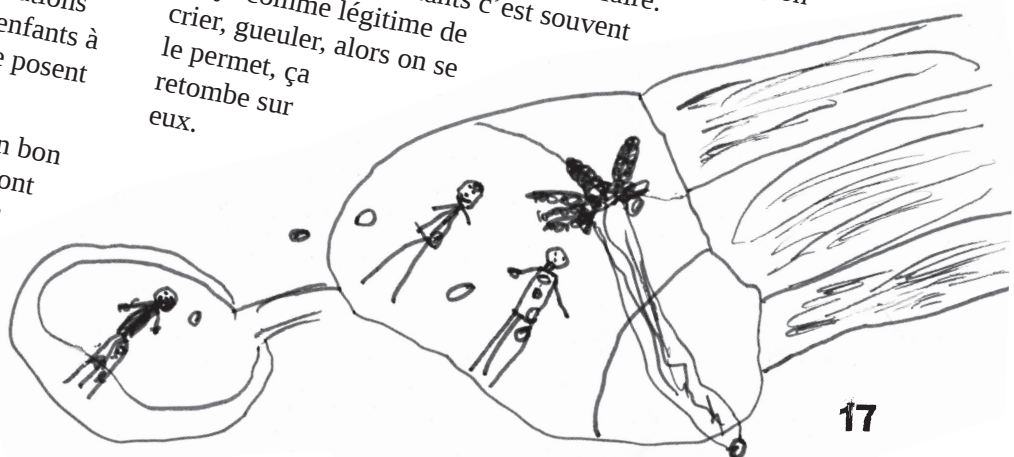
Se désolidariser des adultes...

Ça peut être facile par contre de se mettre toujours du côté de l'enfant, surtout quand les parents se questionnent.

## Les premières victimes de ces rôles : les enfants

On a des fois besoin de crier, besoin de décharger, on peut chercher des contextes pour le faire.

Et vu qu'avec les enfants c'est souvent perçu comme légitime de crier, gueuler, alors on se le permet, ça retombe sur eux.





Cette brochure (Décembre 2011) est extraite du N°8 de la revue Offensive, trimestriel d'Offensive Libertaire et Sociale du 1/10/2005.

Le dossier aborde la construction de la catégorie enfance. S'en suit un entretien avec Catherine Baker sur l'apprentissage de l'insoumission ; puis une critique de la famille comme lieu initial de l'aliénation pour l'individu qui apprend à se construire dans l'abnégation. Est discutée ensuite la diminution des possibilités de relations adultes/enfants hors du cadre parental et scolaire ; puis sont présentées les connexions entre la politique sécuritaire et la logique de l'éducation nationale. Le dossier se termine sur une expérimentation d'éducation alternative et conclut sur la nécessité d'abolir l'enfance telle qu'elle existe.

Ces brochures, comme plein d'autres, sont téléchargeables sur <http://enfance-buissonniere.poirvon.org>

"La mère sociale est celle sur qui l'on porte son regard lorsque son enfant ne semble pas avoir encore acquis les codes :- ( du vivre ensemble ;-D. On attend de la mère sociale qu'elle corrige les défaillances sociales de son enfant.

La mère sociale doit avoir peur pour son enfant ; elle doit toujours savoir où il se trouve et manifester de l'angoisse lorsqu'il n'est plus sous son regard protecteur et bienveillant. La mère sociale doit répondre aux questions qu'on lui pose concernant son enfant. Elle est l'adulte référent.

Comment s'appelle-t-il ? Quel âge a-t-il ? Est-il sage ? Elle est la voix de celui qui n'a pas légitimité à s'exprimer dans un monde responsable et adulte.

La mère sociale doit répondre aux besoins de son enfant, voire anticiper ses demandes. Elle doit le couvrir lorsqu'il fait froid - même s'il a chaud -, le nourrir

lorsque c'est l'heure, le protéger de tous les dangers qui le menacent à son insu. La mère sociale est l'outil par lequel la société contrôle les corps de ce qu'elle nomme enfants.

Il est demandé à la mère sociale de maintenir son enfant dans la case qui lui est alloué et de maîtriser tout éventuel débordement : cris, pleurs, refus d'obtempérer, déambulations intempestives et bruyantes dans les lieux publics non prévus à cet effet. (...)

Le parc à jeux, le bac à sable : l'enfer de la condition de l'enfance au quotidien, cet "esclavage sans fouet". Un modèle de la société en train de se construire ?"

## Lectures



extraits de

la brochure "la mère sociale", 2011, [lesoreillesontdesmurs@laposte.net](mailto:lesoreillesontdesmurs@laposte.net)



## Penser la relation adulte/enfant, un stage de 21h sur 3 jours les 10-11-12 janvier à GRENOBLE proposée par la scop l'orage, <http://scoplorage.org>

La domination adulte et la place des enfants sont des thématiques totalement absentes du champ politique. En général, ils n'existent politiquement que par le prisme de l'école, de la santé ou des modes de garde. En tant qu'adultes, parents, professionnels de l'enfance, professeurs ; appréhender la relation adulte/enfant comme un rapport de domination semble à la fois une évidence et une absurdité.

Pourquoi ?

Au cours de ce stage, nous élaborerons ensemble une analyse critique de la catégorie « enfant » et de ceux qui la gèrent (famille, école, centres de loisirs, structures d'accueil, justice des mineurs) soutenus par des apports biographiques, théoriques et expérimentiels. Nous tenterons de nous forger des outils de compréhension de la relation adulte/enfant et nous recenserons et imaginerons des pratiques qui contribueraient à la construction des enfants et des jeunes comme des sujets politiques autonomes.

En mai, fais ce qu'il te plaît !

BESANCON, 6 MAI 2011 : distribution de tracts "**le statut de mineur, un statut liberticide**" à la sortie d'un lycée, annonçant la tenue d'une présentation/débat sur ce sujet à la librairie anar L'Autodidacte.

220 tracts distribués en 10 mn, à la sortie de midi ! C'est d'un bon rapport temps/énergie, ces lieux concentrationnaires que sont les écoles... Les lycéennes discutent par petits groupes du tract, ça aussi c'est une bonne chose. Le lendemain, discussion ; malgré le fait que ce soit le soir, malgré le fait que le tract n'ait été distribué que le jour précédent, cinq mineur-es (dont quatre filles) ont pu se libérer et sont venu-es, très intéressé-es par la discussion, et qui pour leur part ont surtout mis l'accent sur le caractère arbitraire du pouvoir adulte au sein de l'école, sans trop s'attarder par contre sur la question de la famille. Quelques autres personnes étaient présentes, soit anarchistes, soit parents, éducés ou profs, ce qui permettait quelques échanges contradictoires de points de vue.

Evaluation : plutôt satisfaisant... peut mieux faire, certes, mais à refaire ! :)

quelques complices du réseau Enfance buissonnière

## En bref...

6ÈME CONGRÈS INTERNATIONAL DES RECHERCHES FÉMINISTES FRANCOPHONES À L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE DU 29 AOÛT AU 2 SEPTEMBRE 2012, <http://www3.unil.ch/wpmu/rff2012/>

Parmi les ateliers proposés :

### Imbrication du sexe et de l'âge dans le système de genre

L'âge, non pas biologique mais en tant que catégorie politique et historique, est sexué. Dans cette perspective, nous souhaitons encourager la réflexion sur la sexuation de l'âge, soit sur la manière dont les âges sont normés et vécus de manières différentes en fonction du sexe. Dès la prime enfance, la sexuation de l'âge apparaît de manière éclatante lorsque, par exemple, il est considéré comme normal que les petits garçons soient davantage remuants que les petites filles et que ces dernières acquièrent le langage plus rapidement qu'eux. Contribuant ainsi à

construire le système de genre, la sexuation de l'âge, avec son lot d'attentes et de prohibitions, caractérise toute la biographie des individus : la parentalité (nécessaire et contrainte dans un laps de temps relativement bref pour les femmes, versus facultative et largement étendue sur l'âge chronologique pour les hommes), ou encore la sexualité (dans le cadre de l'hétéronormativité, une personne de 50 ans est déjà vieille quand elle est une femme et encore jeune quand elle est un homme) en sont peut-être les exemples les plus connus, mais ils n'épuisent de loin pas l'analyse : l'imbrication du sexe et de l'âge dans le système de genre touche moult autres champs, tels que l'emploi, les loisirs ou les relations affectives, qui peuvent faire l'objet d'analyses menées dans des contextes socioculturels variés, contemporains ou passés, réels ou fictionnels, etc.

# POURQUOI ON RESTERAIT

En mai 2011, la quasi totalité des détenus de l'Établissement Pénitentiaire pour Mineurs (EPM) de Lavaur se révolte et saccage des dizaines de cellules. La réponse de l'Administration Pénitentiaire (AP) et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) est tristement banale : mesures d'isolement, conseils disciplinaires, transferts, ainsi qu'une descente des Équipes Régionales d'Intervention et de Sécurité (ERIS), spécialistes cagoulés du matage des luttes en prisons. Pendant qu'on détruit un peu plus les gamins pour leur apprendre qu'ici, on ne se révolte pas, les éducateurs et éducatrices de la PJJ saisissent l'opportunité médiatique pour apitoyer sur les conditions de leur travail avec ces « enfants irrécupérables ». (...)

Un certain nombre de personnes touchées par la colère qu'expriment les jeunes détenus décide de manifester leur solidarité. Chercher à capter leur version des faits, réfléchir les moyens de la faire circuler, casser la condamnation unanime de cette révolte, faire savoir à l'intérieur que dehors des gens se bougent et pensent à eux...

Le simple fait de se rendre le plus souvent possible à Lavaur aux heures de parloir pour rencontrer les familles et discuter avec les proches étonne, dérange et irrite les autorités locales qui s'empressent de faire appel aux gendarmes pour empêcher tout échange.

Le 5 juillet dernier, une dizaine de personnes ont pénétré dans les locaux de la Direction Interrégionale de la PJJ, à Labège dans la banlieue de Toulouse, pour manifester contre l'incarcération des mineurs. Selon La Dépêche du 6 juillet, qui s'appuie sur les déclarations faites aussitôt à la presse par le procureur de la République Valet, ces personnes étaient « armées » de bouteilles dont elles ont déversé le contenu sur les bureaux et les ordinateurs. Un liquide marron au relent d'ammoniaque et qui pourrait contenir de l'urine et des excréments humains ». Elles sont reparties « après avoir lancé des tracts qui contiendraient des propos injurieux sur l'action éducative menée par la PJJ ». Si l'acte réalisé à Labège n'a pas été revendiqué, il est survenu quelques semaines après celui d'Orvault, en Loire-Atlantique, où des gens ont écrit sur les murs de la PJJ de Nantes : « L'EPM tue » à la suite du suicide d'un mineur

## CALME ?

placé dans l'établissement pénitentiaire pour mineurs de cette ville.

L'action aurait « traumatisé » les éducateurs et le personnel qui s'affairaient à leur tâche de chaque jour : séparer des mômes de leurs proches et de leurs familles\* jugées inaptes à les élever, enfermer des enfants dans une multitude de structures plus répressives les unes que les autres (centres éducatifs renforcés, centres éducatifs fermés, prisons pour mineurs...). Qui traumatise qui ?

Quatre mois plus tard, le mardi 15 novembre à Toulouse, 7 domiciles sont perquisitionnés par une centaine de gendarmes qui saisissent ordinateurs, téléphones, livres, affiches et effets personnels de toutes les habitantEs. A l'issue de ces perquisitions, 7 personnes sont placées en garde à vue, 4 autres sont auditionnées, et une famille en cours de régularisation est arrêtée puis relâchée dans la journée.

Après 32h de garde à vue, 4 sont placées en détention provisoire sur demande du juge d'instruction Suc. Une cinquième est placée sous contrôle judiciaire, une sixième doit rester à disposition du juge pour le reste de l'instruction en tant que « témoin assisté ».

Elles sont mis en examen pour : « participation à un groupement formé en vue de la préparation de violences contre les personnes ou de destruction ou de dégradations de biens », « violence commise en réunion sans incapacité » et « dégradation ou détérioration du bien d'autrui commise en réunion ». Tout ça pourquoi ? Deux tags et un sceau de caca ? Le fait de visiter en journée certains collaborateurs de l'enfermement semble relever d'un intolérable culot. Mais soyons sérieux, au regard de la situation faite aux mineurs détenus, et plus largement à l'ensemble de la population carcérale, cette action paraît bien modérée. Qui se fout de la gueule de qui ?

[...]

L'intégralité du texte :

<http://nantes.indymedia.org>

nonalepm@riseup.net pour les thunes, envoyez vos chèques à l'ordre de « Maria », CAJ c/o Canal Sud 40 rue Alfred Duméril 31400 Toulouse

\*

*Rappelons que la famille aussi est une structure imposée de gestion de nos vies qui contrôle, encadre, enferme...*